



MAHOUEAUX Maryvonne  
NEGRI Richard

Société d'Experts Comptables et Commissaires aux comptes  
Inscrite près la Cour d'Appel de Montpellier

7 Avenue Pierre Verdier - 34500 BEZIERS  
Tél. 04 67 62 89 50 - Fax 04 67 62 55 26  
E-mail : mba.audit@wanadoo.fr

**REGIE DE DEVELOPPEMENT LOCAL  
( R D L )  
(Association loi de 1901)**

**Cité Administrative**

**34220 SAINT PONS**

**-O-O-O-O-**

**RAPPORT GENERAL**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**



MAHOUEAUX Maryvonne  
NEGRI Richard

Société d'Experts Comptables et Commissaires aux comptes  
Inscrite près la Cour d'Appel de Montpellier

7 Avenue Pierre Verdier - 34500 BEZIERS  
Tél. 04 67 62 89 50 - Fax 04 67 62 55 26  
E-mail : mba.audit@wanadoo.fr

## **REGIE DE DEVELOPPEMENT LOCAL (R.D.L.)**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association REGIE DE DEVELOPPEMENT LOCAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après :

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables Français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### **2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments d'appréciation suivants :

#### ***Règles et principes comptables***

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des éléments significatifs des comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables suivies, et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.



MAHOUEAUX Maryvonne  
NEGRI Richard

Société d'Experts Comptables et Commissaires aux comptes  
Inscrite près la Cour d'Appel de Montpellier

7 Avenue Pierre Verdier - 34500 BEZIERS  
Tél. 04 67 62 89 50 - Fax 04 67 62 55 26  
E-mail : mba.audit@wanadoo.fr

## **REGIE DE DEVELOPPEMENT LOCAL (R.D.L.)**

### ***Estimations comptables***

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe concernant les éléments d'estimation significatifs des comptes annuels, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

### ***Conclusion***

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Béziers,

Le 12 juin 2008

**M.MAHOUEAUX**  
Commissaire aux comptes

**R. NEGRI**  
Commissaire aux Comptes